

Régime de pension des enseignants du Nouveau-Brunswick (RPENB)

Conseil des fiduciaires

Décisions et réalisations en 2014 (année tampon)

Le résumé des activités du conseil des fiduciaires durant ses six premiers mois d'opérations (d'août 2014 à décembre 2014) se retrouve ci-dessous.

Documents et surveillance du régime

Le conseil a examiné et approuvé les documents constitutifs suivants du régime :

- le texte du RPENB;
- la première politique de financement;
- le premier énoncé des politiques de placement;
- le rapport de l'évaluation actuarielle au 1er janvier 2014.

Le conseil a décidé de participer dans la vérification à usage particulier des cotisations et des prestations de pension de l'ensemble des régimes parrainés par le gouvernement.

Gouvernance du conseil

Le conseil :

- nomme L. Jamieson et D. Nowlan aux postes de président et vice-président, respectivement;
- nomme du juge L. Jackson comme facilitateur pour le conseil;
- établit le comité de gouvernance et nomme R. Thériault comme président;
- établit le comité de vérification et nomme J. Morrison comme présidente.

Services aux participants et communications

En vue d'appuyer les services d'administration des prestations de pension pour les participants au régime, le conseil a examiné et approuvé les questions suivantes :

- version ébauche du Livret intermédiaire destinée aux employés en attente du règlement des dispositions relatives à l'acquisition des droits;
- l'État des prestations de l'employé;
- relative à l'Entente réciproque de transfert nationale, utilisation des hypothèses favorisant le membre lors du traitement d'une demande soumise entre la date de conversion et la date de l'avis;
- relative à l'interprétation de l'Accord de réciprocité intraprovinciale, limiter la meilleure moyenne de cinq années de salaire au 30 juin 2014, en plus du RCV accordé après le 30 juin 2014, lorsque le RPENB est le premier des deux régimes auxquels le membre a participé;

Le conseil a examiné et approuvé la communication portant sur l'indexation pour l'an 2015.

Recours aux fournisseurs de services

Le conseil a eu recours aux fournisseurs de service suivants pour aider avec l'administration du régime et l'investissement de la caisse :

- la Division des pensions et avantages sociaux des employés (DPASE) du ministère provincial des Ressources humaines pour les services d'administration de prestations de pension;

- la Société de gestion des placements du Nouveau-Brunswick (SGPNB) pour les services de placement;
- Morneau Shepell pour les services actuariels;
- Osler, Hoskin & Harcourt LLP pour les services juridiques;
- KPMG, en tant que vérificateur externe indépendant de la caisse du RPENB pour l'exercice terminé le 31 décembre 2014;
- Grant Thornton pour des services de vérification indépendants relatifs à la vérification à usage particulier des cotisations et des prestations pour les neuf mois terminés le 31 décembre 2014.

Efficacité de la gouvernance des régimes de retraite

Le conseil a décidé d'examiner l'idée d'établir une société de services de pension intégrée du Nouveau-Brunswick. Le conseil a nommé deux membres du conseil au sein du groupe de travail sur la gouvernance ayant la responsabilité d'élaborer ce projet.